

43^{ème} MARCHE POPULAIRE

Internationale de montagne

GÉRARDMER

Vosges 88

150^{ème} GÉRARDMER
de randonnée | Hautes Vosges

DIMANCHE 20 JUILLET

2025

organisée par
Le Club Vosgien de Gérardmer

jumelé avec «Les Amis du Tumulus»
Club des Marcheurs de Waremme (Belgique)

**Avec l'aide de la ville de Gérardmer,
et de nombreux annonceurs**



www.ffsp.fr
contact@ffsp.fr
[facebook.com / ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)

Départ et arrivée à L'ESPACE LAC de Gérardmer



Partenaires de la FFSP



Agrément ministériel
du 20/06/06
Reconnaissance de mission
d'utilité publique par arrêté
n°012156 du 02/08/2001
Membre FFSP n°F0315
Visa FFSP n° 2025-88- 50-J

Informations pour les participants

Départ / arrivée : Centre des Congrès Espace Lac - 17 faubourg de Ramberchamp 88400 Gérardmer.

Date : Le 20 juillet 2025.

Horaires de départ : 6h à 12h pour le **5km** parcours adapté / 6h à 14h pour le **11km**.

6h à 12h pour le **21km** / 6h à 10h pour le **42km**.

Arrivée : limitée à 18h.

Parcours : Distances **5km / 11km / 21km / 42km**

Parcours de montagne ouvert à toutes et tous.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.

Parking : Aux abords du Centre des Congrès de l'Espace Lac.

Licence de participation : Elle est délivrée par la FFSP au départ contre une cotisation individuelle de 3€, pour une famille (enfants jusqu'à 16 ans) de 6€ sans souvenir.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Cotisation de 10€ pour les 42km avec souvenir, diplôme et collation aux contrôles.

Pré-inscription : Non nécessaire. Les groupes communiquent leur nombre **avant le 15 juillet**

2025 Inscription : Chaque participant inscrira son nom, prénom, code postale, ville et numéro de téléphone.

Assurance : La FFSP est garantie aux responsabilités civiles auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation **VAUT DÉCLARATION DE NON-CONTRE-INDICATION MEDICALE ET D'APTITUDE** à participer à cette activité de montagne.

Ravitaillement : Eau, sirop et une petite collation à tous les contrôles. *

• 2 points de restauration payants seront installés aux contrôles 2 et 3 plus une restauration à l'Espace Lac avec possibilité de réserver son plat au départ sous condition de règlement..

• Aucun gobelet ne sera mis à disposition, n'oubliez pas de vous munir d'un gobelet fourni sous consigne au départ.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours.

• Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse.

• Il est interdit de quitter les chemins, en cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

Secours : Premiers secours mis en place aux différents contrôles.

Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.



Renseignements

Patrick ROUX (*président*)
30 impasse des Feignes de Rouan
88400 Gérardmer
06 32 45 61 37

Yves COLIN (*inspecteur des sentiers*)
42 rue de Corcieux
88600 Laveline-devant-Bruyères
06 71 75 89 51